



Année scolaire : 2023/2024

Chef d'établissement : Mme JULHÈS

Inscription en classe de

NOM :

Prénom :

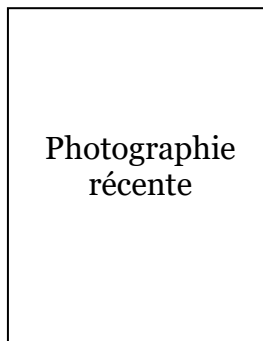
Sexe : M F

Né(e) le/...../..... **Département :**

Commune :

Nationalité :

Régime : externe Demi-pensionnaire



Etablissement fréquenté l'année précédente :

Nom :

Adresse :

	Père (ou responsable légal)	Mère
NOM – Prénom		
Adresse		
Téléphone domicile		
Téléphone portable		
Adresse électronique		
Profession		
Société		
Téléphone pro.		
N° de Sécurité Sociale		
Adresse de la caisse de Sécurité Sociale		
Nom et adresse de la caisse complémentaire		

Frères et sœurs:

Prénom	Date de naissance	Classe	Etablissement

En Toute Petite Section, votre enfant viendra l'après-midi : oui non

Votre enfant déjeunera au restaurant scolaire : oui non

Votre enfant restera à l'étude ou à la garderie : oui non

Date du dernier vaccin antitétanique :

Contre-indication médicale, allergie, traitement, précautions particulières :

.....

Médecin traitant :

Nom :

Téléphone : / / / /

En cas d'urgence :

Personne à prévenir :

Téléphone domicile : / / / /

Téléphone portable : / / / /

Téléphone du lieu de travail : / / / /

« Un médecin appelé à donner des soins à un mineur ou à un majeur protégé doit s'efforcer de prévenir ses parents ou son représentant légal et d'obtenir leur consentement. En cas d'urgence, même si ceux-ci ne peuvent être joints, le médecin doit donner les soins nécessaires. Si l'avis de l'intéressé peut être recueilli, le médecin doit en tenir compte dans toute la mesure du possible. » (art.R4127-42 du Code de Santé publique)

Nous reconnaissons avoir reçu le règlement intérieur de l'établissement et les conditions financières de la scolarité.

A, le

Signature (précédée de la formule « Lu et approuvé »)
des deux parents ou des personnes ayant autorité parentale :

Signature du 1^{er} parent :

Signature du 2^{ème} parent :

Les informations recueillies ici sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'établissement. Certaines de ces informations seront transmises, à sa demande, au rectorat de l'Académie.

Sauf opposition de votre part, noms, prénoms et adresse de l'élève et de ses responsables légaux seront transmis à l'association de parents d'élèves « APEL » partenaire reconnu par l'Enseignement Catholique.

Conformément à la loi française n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez demander communication et rectification des informations vous concernant en vous adressant au chef d'établissement.